



COMPTE-RENDU DE REUNION DU COMITE DIRECTEUR

LUNDI 18 Avril 2011

Présents :

Madame : Ginette COTE

Messieurs : Maurice AVIGDOR – André GUILLERMAND
Jean Philippe GUISEPPIN – Patrick GOLLNISCH
André LOMBA - Benoît MASSON – Michel MATHEY
Daniel PEDRINIS



Absents excusés:

Madame : Claudine ROSSET

Messieurs: Régis BOREL – Yves BONNET



Espace Départemental des Sports
COMITE D'AVIRON DU RHÔNE
8 bis, rue Thévenet - 69004 LYON
Tél: 0 472 001 125

E mail: CD69@club.avironfrance.fr - Site: <http://www.aviron-rhone.org>
SIRET : 434 264 586 00018 - APE : 926C
Association sportive déclarée loi 1901

Le président Michel MATHEY fait un bref retour sur la régates du dernier week-end à Aiguebelette pour remarquer et se féliciter des très bons résultats obtenus par les clubs de la région.

I - ETD.

Jean Philippe Guiseppin va reprendre les discussions avec les cadres sportifs des clubs avant le mois de Septembre dans le but de relancer la constitution de l'ETD.

Le président du Comité propose de tenir et présenter un calendrier des visites aux clubs et demander aux responsables sportifs leur engagement.

Parmi les objectifs de l'ETD, il conviendrait d'organiser un regroupement des non qualifiés en zone, pour faire des équipages départementaux pour une régates d'après zone, avec concertation entre Comités départementaux et ligue.

l'ETD devra reprendre ses actions et lancer sa mise en route dès la rentrée de Septembre en se fondant dans le calendrier.

II - B.O.A.O.C ;

La nouvelle formule adoptée doit être maintenue, poursuivie et plus adaptée. Force est de reconnaître les très bonnes conditions de déroulement cette année. Certains ont regretté la distance inférieure à 500 mètres, le nombre de lignes d'eau limité à 4.

Il faudrait prévoir une session de rattrapage pour les candidats absents pour diverses raisons. Cependant, le nombre de repêchés sera limité afin d'éviter une surcharge de la 2^{ème} session alors que la 1^{ère} aura peu d'engagés.

Il serait opportun d'analyser une date en Mai pour que le Rhôn'Aviron puisse se faire après les stages de Pâques des clubs pour un apprentissage du skiff au préalable et pour bénéficier de bonnes conditions météo.

Faudrait-il ouvrir officiellement le BOAOC aux benjamins, minimes, et cadets non titulaires du BOAOC et délivrer en dernier recours, le Brevet au moment des régates ?

Il est rappelé aux clubs que la publication des résultats du BOAOC est conditionnée par la présence lors des inscriptions de la date de naissance du rameur.

III - Dossier de Fonctionnement du CDAR 2011.

Le dossier a été remis à tous les membres du Comité Directeur, envoyé aux présidents de clubs ne siégeant pas au Comité directeur et sous format électronique par email aux :

- secrétaires
- trésoriers
- responsables sportifs élus
- responsables sportifs salariés
- responsables de la communication.

IV - CNDS.

Lors de l'instruction des dossiers par le Bureau, il n'a pas été relevé d'anomalie majeure. Quelques recommandations ont été faites par exemple : les demandes de subventions pour des véhicules tracteurs et remorques n'ont aucune chance d'être retenues ; les demandes pour achats de bateaux et matériel doivent figurer dans la section Equipement.

Il a aussi été constaté l'absence de notification des frais réels (amortissement, coûts sans faire apparaître la partie marchande) pour l'organisation des régates ou organisations d'actions.

Aussi, le Bureau propose l'intervention d'un « spécialiste » pour aide et assistance à remplir ces documents.

Le président rappelle les dates d'instruction des dossiers ainsi que la volonté du règlement rapide des subventions.

V- Activités d'été :

- ✓ L.D.S : lac des sapins.

L'activité d'été se tiendra à CUBLIZE du 4 juillet au 4 août.

Le président lance un appel aux clubs pour l'engagement d'un BAFA ou d'un éducateur détenteur du BAFA qui aura pour mission l'animation de groupes à terre.

Cette activité sera encadrée et animée par un Brevet d'Etat Sabrina CHANTRY. Le président a rappelé les conditions de travail (horaires, rémunération et hébergement).

- ✓ Annonce de poste aux clubs.

Un poste d'animateur d'aviron à Miribel durant les 15 derniers jours d'août, est proposé par la Ville de Lyon (se renseigner auprès de JPh. Guiseppin).

VI- Activités du second semestre :

Le calendrier des manifestations :

- Challenge du JR manche 1 le dimanche 16 octobre à l'AUN Lyon.
- Challenge du JR manche 2 le dimanche 6 novembre à SADécinois.
- Evaluations fédérales le 11 décembre à Meyzieu (à confirmer par la Présidente).

Le président du Comité se charge de contacter la présidente du club de Meyzieu pour la prise en charge de l'organisation de cette manifestation.

L'Open de Coubertin change de nom et devient l'Open de Paris qui sera maintenu en janvier. Ce décalage permettra de disposer d'un parc d'ergomètres plus important.

- ✓ Raid multisports.

Se déroulera le 1^{er} octobre à Cublize. Il est rappelé la thématique : Sport féminin et Sport en famille. Une proposition de plaquette avec les parcours est faite et les contacts avec les partenaires sont en cours.

Le président lance un appel aux clubs pour recruter des bénévoles soit une trentaine de personnes. La relation avec le cyclotourisme est abandonnée ; le Comité du cyclisme donnera le 24 avril prochain la réponse à sa collaboration.

Brut de Fleurs propose un projet de plaquette comportant les différents aspects du programme.

- ✓ Journée du Comité.

La date du 30 octobre est retenue. Le programme de la journée n'est encore pas établi.

Cette journée sera sous le signe de la convivialité et le président invite les membres du comité à venir nombreux.

VII- Développement.

- ✓ Le Comité répond au souhait de création d'une base départementale sur le site d'Anse, Dont le but est de : regrouper le matériel et faciliter son accès ; Mettre à disposition ce matériel et cette base aux jeunes (benjamins et minimes) des clubs.

- ✓ Les sites de pratique.

Le Comité demandera une rencontre avec le maire d'Anse.

Pour Neuville, la rive gauche de la Saône n'est pas exploitable (zone Sevezo) alors que la rive droite est occupée par le yachting club dont les contact n'ont pas laissé de perspectives ; quant à Belleville et Grigny il faudra reprendre les contacts.

VIII- Trésorerie.

✓ 1 club n'a pas réglé sa part de cotisation fixe.

Sur les comptes du 1^{er} trimestre : Rentrée des cotisations ; la prévision de dépenses des planches pour le Lac des sapins (dernière tranche).

IX- Réunion VNF.

Le président rappelle que les VNF restent décideurs au niveau des règlements fluviaux, ces décisions sont validées par la Préfecture et deviennent des arrêtés préfectoraux. Il faut reconnaître que l'arrêté préfectoral (datant de 1977) visant les clubs d'avirons du val de Saône est obsolète et mérite des modifications qui seront confiées aux VNF.

Ces clubs souhaitent l'extension de leur zone d'évolution, le président du ski nautique ayant accordé une période libre de circulation dans cette période bien définie de fin octobre à fin mars.

Les clubs restent hostiles au port du gilet de sécurité que la Fédération ne rend pas obligatoire d'ailleurs ; ce qui est à l'encontre des règlements de police : RGP (règlement général de police) et RPP (règlement particulier de police).

Avant d'entamer toutes négociations, le président demande la remise au CDAR du règlement intérieur de chaque club concerné.

✓ DDCS / visite des clubs.

La visite des clubs se poursuit ; le Président demande de réserver un bon accueil aux visiteurs.

Secrétaire Général du CDAR

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

André LOMBA